



École
Du Bois Joli

1165 St. René est.
Gatineau (Québec)
J8R 1N1
Tél.: 669-1207
Fax.: 669-1495

RAPPORT ANNUEL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2015-2016 ÉCOLE DU BOIS JOLI

Conformément à l'article 82 de la loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement (C.É) de l'école du Bois Joli vous présente son rapport annuel. Celui-ci vous reflète l'organisation scolaire des activités éducatives ainsi qu'un sommaire des points traités au C.É pour l'année 2015-2016. Une copie de ce document sera déposée à la commission scolaire des Draveurs.

Le conseil d'établissement 2015-2016 fut nommé à l'assemblée générale des parents le 10 septembre 2015. À cette rencontre, les parents présents ont élu trois membres pour des mandats de 2 ans en plus de nommer le délégué au comité de parents et son substitut pour l'année.

Le Conseil d'établissement, composé de sept parents et de sept membres du personnel de l'école, veille, avec l'assistance de la direction à collaborer au processus décisionnel relié au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

Membres du C.É. 2015-2016

Membres-parents : Mesdames Annie St-Jacques, Martine Imbeault, Stéphanie Fortin, (substitut au comité de parents), Mylène Raymond et Stéphanie Charron ainsi que Messieurs Jérôme Maltais (Vice-président et délégué au comité de parents) et Christian Plouffe (Président).

Membres du personnel : Mesdames Tammy Girard, Lynn Dupuis, Francine Houle, Marie-Pierre Poisson, Line Charron, Judith Dubois et Nicole Trudel.

Directrice adjointe : Mme Nathalie Perrier

Directrice : Mme Annick Massie

L'école du Bois Joli est un établissement de vingt-quatre classes qui permet de scolariser 552 élèves du préscolaire à la 2e année du 3e cycle.

Sous la direction de madame Annick Massie, les services éducatifs et complémentaires de l'école sont organisés. Une équipe de vingt-huit enseignantes et enseignants, deux orthopédagogues, une enseignante-ortho, une animatrice à la vie spirituelle et engagement communautaire, une psychologue, et quatre techniciennes en éducation spécialisée offrent des services éducatifs de qualité répondant à l'ensemble des besoins des élèves de l'école.

Aussi, au service de garde *Les amis de la Vallée*, la technicienne du service de garde, madame Sylvie Couturier, ainsi que l'éducatrice classe principale, madame Line Charron, coordonnent l'organisation d'activités complémentaires à l'enseignement s'adressant à plus de 350 élèves. Seize éducatrices planifient et animent une variété d'activités qui permettent aux enfants de développer leurs talents artistiques et sportifs.

Le Conseil d'établissement est une instance qui exerce ses responsabilités dans la collégialité et le respect des compétences de chacune et chacun, condition essentielle pour que l'action éducative des uns et des autres soit orientée vers un objectif commun, soit la réussite des élèves de l'école du Bois Joli.

Cette année, notre C.É a tenu une séance extraordinaire en septembre et huit séances publiques régulières avec quorum. Lors de ces rencontres, il y a eu des discussions, des consultations et des prises de décisions sur plusieurs sujets. En 2015-2016, les principales résolutions du Conseil ont porté sur :

- les états financiers 2014-2015;
- les activités étudiantes (sorties culturelles, sportives et autres) pour l'année 2015-2016;
- le projet « Aide aux devoirs » 2015-2016;
- les règles de fonctionnement du Conseil d'établissement et son budget;
- le protocole d'entente avec le CPE Petits Pieds;
- la révision budgétaire 2015-2016;
- le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence 2015-2016;
- le budget de la vie étudiante 2015-2016;
- l'adoption des activités éducatives obligatoires et facultatives de l'année;
- la mise en œuvre des services complémentaires 2015-2016;
- le « Projet éducatif, plan de réussite et la convention de gestion et de réussite » 2016-2017;
- la campagne de financement 2016-2017;
- les règles de conduite de l'école et les mesures de sécurité 2016-2017;
- la prévision budgétaire 2016-2017;
- la rentrée progressive au préscolaire 2016-2017;
- la répartition du temps grille-matières 2016-2017;
- la liste de fournitures scolaires et les frais exigés aux parents 2016-2017;
- les règles de fonctionnement du service de garde 2016-2017;
- l'adoption de la programmation des journées pédagogiques du service de garde 2016-2017;
- les ententes de services (photos, traiteurs) 2016-2017;

Il importe de souligner que tous les membres du conseil d'établissement de l'école du Bois Joli collaborent de façon rigoureuse et consciencieuse au processus décisionnel ainsi qu'aux discussions soulevées par les sujets portés à leur attention.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'établissement, les bénévoles ainsi que le personnel et la direction qui par leur dévouement et leur travail contribuent à la réussite de nos élèves.



Christian Plouffe,
Président

